soient tous un... afin que le monde croie. » Chacun d'eux conservera son attachement à son mouvement temporel, et en suivra les consignes particulières dans son action politique, sociale, syndicale, etc... Mais à l'A. C. O. ils apprendront à se connaître, à se comprendre, à s'accepter avec leurs points de vue différents, à s'entr'aider, à s'aimer tous dans le Christ d'un même amour. Les témoignages individuels ont leur valeur. Rien cependant ne peut remplacer le témoignage collectif d'une communauté humaine cimentée par l'amour de Jésus-Christ : elle sera comme la présence de l'Eglise vivante dans le monde ouvrier qui ne la connaît pas encore.

Une œuvre sociale catholique trop peu développée : Les Caisses Rurales de Crédit Agricole Mutuel

Le crédit est à l'ordre du jour dans nos campagnes. Combien de jeunes foyers soupirent après ce demi-million qui leur permettrait de se lancer? Combien de foyers de tous âges qui voudraient moderniser leur exploitation? Nous savons les lenteurs administratives, les insuffisances du prêt à l'installation, les inconvénients des emprunts en banques, etc... N'est-ce pas une fois de plus sur l'entr'aide mutuelle

qu'il faut compter?

C'est sur ce principe très chrétien de l'entr'aide mutuelle que sont basées les caisses rurales libres. Si beaucoup de ruraux sont très gênés financièrement, d'autres, par contre et dans la même localité, ont d'assez larges disponibilités. Les économies des uns peuvent aider les autres à s'en sortir. L'idée était venue d'Allemagne, d'un chrétiensocial, Raifeisen, mort en 1888; un avocat lyonnais, Durand, l'adapta à la législation française (d'où le nom de caisses Raifaisen-Durand); un prêtre nantais, l'abbé Thomas, donna à l'affaire un essor national. En Anjou M. le chanoine Brac, alors directeur des Œuvres, s'en fit le promoteur.

Ces caisses sont des organismes privés; elles jouent le rôle de petites banques populaires locales; parce qu'elles sont animées par des chrétiens, elles portent témoignage en faveur de la charité organisée

des chrétiens.

Certaines paroisses rurales ont leur caisse rurale; mais nous sommes très en retard sur le diocèse de Nantes, dans lequel presque chaque paroisse a sa caisse rurale! C'est dommage, car il ne se passe pas de semaine sans que des ruraux ne viennent à la caisse centrale, rue du Vollier, demandant un prêt; nous ne pouvons que leur répondre: « On ne prête ici qu'aux personnes domiciliées à Angers; fondez une caisse dans votre paroisse. »

MM. les Curés peuvent être au point de départ d'une caisse, en encourageant quelques hommes avisés, au jugement droit et au grand cœur, à la fonder (n'est-ce pas le rôle du prêtre de susciter toutes les initiatives fondées sur la charité fraternelle?) en assurant la

charge d'aumônier-conseil, ou même celle de secrétaire.

Tous les renseignements pratiques relatifs au lancement et au fonctionnement d'une caisse peuvent être demandés à M. Raineau, secrétaire de la Caisse Régionale de Maine-et-Loire, 10, rue du Vollier, Angers.

Abbé L. Cognard,

Aumônier-conseil de la Caisse régionale.